

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU JEUDI 21 JANVIER 2021**

**Etaient Présents :** Jean Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Jean Yves GARDAN, Marie Paule GILLOUARD, Arnaud VOISINNE, Aurélie LEGROS, Suzanne DOURDAIN, Bernard JACQUES, André LUCAS, Michèle PAQUET, Maud PERREUL, Pierre Henri GASDON, Claudie BENARD, Fabienne GUILLOIS, Miguel LOYARTE, Yohann CHANTREL, Jean Yves TALIGOT, Françoise MARTIN

**PRÉSENTS : 19**  
**POUVOIRS : 0**  
**VOTANTS : 19**

Secrétaire de séance : Fabienne GUILLOIS

#### **1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 17 DECEMBRE 2020**

Jean Yves TALIGOT remercie pour le commentaire précisé lors de son vote sur l'emprunt de la Pimotière et souhaite que soit écrit que l'emprunt sera de 900 000 euros.  
Le compte-rendu du 17 décembre est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **2 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 JANVIER 2021**

Le compte-rendu du 06 janvier est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### **3- FINANCES**

#### **OUVERTURE DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

##### **3.1 - Subvention à l'OGEC**

Christine FERARD rappelle que le calcul de la subvention à l'OGEC est réalisé après analyse du bilan de fonctionnement de l'école Publique. Le versement à l'OGEC est effectué mensuellement. Afin de permettre le versement de la participation avant le vote du budget, il convient de s'engager à inscrire la somme de **29 220 €** au budget 2021, au compte 6558, décomposée comme suit : Base subvention 2020 : 87 668.15 € soit des mensualités de 7 305 € X 4 mois.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire ou son représentant à inscrire cette somme de 29 220 € au compte 6558, dans l'attente du vote du BP 2021.**

### 3.2- Subvention à l'Association « Les Mômes du Vendelais »

Christine FERARD explique que le versement de la subvention est effectué mensuellement. Afin de faire face aux dépenses de l'association avant le vote du budget, il est nécessaire de s'engager à inscrire la somme de **6 944 €**, au budget 2021, au compte 6574, décomposée comme suit : Base subvention 2020 : 20 830 €, soit des mensualités de 1 736 € X 4 mois.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire ou son représentant à inscrire cette somme de 6 944 € au compte 6574, dans l'attente du vote du BP 2021.**

## 3 - LOTISSEMENT

### Consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre : choix de l'attributaire

Jean Luc DUVEL explique qu'une mission de maîtrise d'œuvre (tranche ferme : étude avant projet (AVP) - tranche optionnelle : mission maîtrise d'œuvre (PRO à AOR)) a été lancée le 22 octobre sur la plateforme de dématérialisation Megalis Bretagne. La date limite de réception des offres a été fixée au 18 novembre à 12h. Trois offres ont été réceptionnées et ouvertes par la Commission MPA ce même jour. Une analyse des offres a été réalisée et a permis de sélectionner deux candidats : le groupement SITADIN/INFRACONCEPT ainsi que TECAM. Ceux-ci ont été invités à une audition et à négocier financièrement leurs offres.

Il a été présenté le rapport d'analyse des offres en séance.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le choix de SITADIN/INFRACONCEPT pour un montant de 18725 euros HT (tranche ferme : 7200 euros HT et tranche optionnelle : 11525 euros HT avec un taux de 5,8 %)**

## 4 - URBANISME

### Validation de la mise en œuvre de la révision générale du PLU

Jean Luc DUVEL rappelle que la commune a mis en place son PLU en 2009.

La mise en place du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) devrait nous contraindre à revoir rapidement notre PLU. Par ailleurs, la commune a intérêt à réviser au plus vite son PLU afin de fixer un cap en matière d'aménagement sur le territoire. Il convient d'avoir aussi en tête qu'une révision du PLU prend beaucoup de temps (2 à 3 ans).

Afin de sécuriser le lancement de la révision générale du PLU, le syndicat d'urbanisme sera l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune et l'accompagnera gratuitement dans la rédaction du cahier des charges et dans l'analyse des offres.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :**

- approuver le principe du lancement de la révision générale du PLU,
- autoriser le Maire à mettre en œuvre cette révision
- prévoir les crédits au prochain budget (40 000 euros)
- autoriser le Maire à lancer une consultation visant à choisir un bureau d'étude pour accompagner la commune dans la révision générale de son PLU.

## 5 - VOIRIE

### Acquisition de matériels de sécurité routière : approbation du projet et demande de subvention au titre du produit des recettes des amendes de police

Gérard BEAUGENDRE propose l'acquisition de matériels de sécurité routière : pose d'un double miroir rue de Villanfray et deux balises rue Charles De Gaulle et à l'angle de la rue de Rochary/Rue de la Perrouasserie. Il a été demandé des devis afin de solliciter la subvention au titre du produit des amendes de police.

Au vu du devis, le montant s'élèverait à 979,56 euros HT. Les règles d'attribution de la subvention seront fixées en mai ou juin 2021.

**A la majorité, deux abstentions (F. MARTIN, P.H. GASDON) et un contre (J.Y. TALIGOT), le Conseil Municipal décide d' :**

- approuver l'acquisition de matériels de sécurité routière (double miroirs et balises) pour un montant de 979.56 euros HT
- autoriser le Maire ou son représentant à demander une subvention au titre du produit des recettes des amendes de police

## 6 - INFORMATIONS DIVERSES

Dans le cadre des délégations attribuées par délibération du Conseil Municipal au Maire :

### ↳ Personnel :

- Signature d'un contrat à durée déterminée de Mme Martine GUILLET entre le 1er janvier 2021 et le 31 janvier 2021 pour un poste d'agent d'accompagnement des enfants au restaurant scolaire (4/35<sup>ème</sup>)
- Signature d'un contrat à durée déterminée de M. Jérôme FADIER entre le 1er février 2021 et le 31 juillet 2021 pour le poste de responsable des bâtiments
- Départ de Bruno MILTEAU BOINARD, responsable des bâtiments, à compter du 29 janvier 2021
- Départ de Vincent GUERINEL, agent polyvalent mis à disposition par le CDG35, à compter du 23 janvier 2021

## 7 - QUESTIONS DIVERSES

Yohann CHANTREL souhaiterait savoir s'il pourrait être prévu une sécurisation à l'entrée du bourg route de la Chapellerie notamment dans la cuvette où on passe de 80 à 50 km/h. Gérard BEAUGENDRE répond qu'il faudra intégrer cette problématique et voir ce qu'il est possible de faire dans les futurs travaux de réfection de la route de la Chapellerie (l'année de réalisation des travaux n'est pas encore déterminée et devra être travaillée en commission voirie).

Miguel LOYARTE demande pourquoi les abris bus scolaires sont de l'autre côté de la route lorsque les enfants attendent le matin. Claudie BENARD répond que cela dépend du sens de passage des Bus de Vitré Co qui change tous les ans.

Miguel LOYARTE demande s'il est prévu de réalimenter les deux lampadaires dans le lotissement du Bois Guichard 1. Gérard BEAUGENDRE répond qu'il va se renseigner.

Marie Paule GILLOUARD remercie tous les élus pour leur aide dans la distribution des colis aux anciens.

Jean Luc DUVEL présente l'avant-projet définitif modifié (suite aux demandes des élus lors de la réunion du 6 janvier 2021) de la Maison de Santé. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve.

Jean Luc DUVEL précise avoir signer un courrier avec l'ensemble des maires du Nord de Vitré Communauté pour le contournement nord.

Jean Luc DUVEL annonce la tenue d'une réunion pilotée par M. Le Sous-Préfet sur les petites villes de demain le 12 février. Cette réunion aura lieu notamment avec le directeur de la Direction Départemental des territoires et de la mer et un représentant des communes désignées comme Petites Villes de demain dans la circonscription de Fougères-Vitré.

*La séance est levée à 21h57.*

\*\*\*\*\*

A Châtillon-en-Vendelais,

Le  
Le Maire,  
Jean-Luc DUVEL